#### Compte -rendu du Conseil Municipal du 16 août 2011

# Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1ere classe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide la création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet soit 35 heures de service hebdomadaire en qualité de titulaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Approuvé à l'unanimité.

### 1. Point n° 2 supprimé

# <u>Désignation du bureau d'Etudes pour la mission d'ingéniérie pour l'aménagement de la «</u> <u>Laubbruck «</u>

Dans le cadre de l'aménagement de la Laubbruck, et après insertion dans la presse, le Conseil Municipal décide de confier la mission d'ingéniérie au cabinet d'Etudes LEGORGEU. Approuvée à 16 voies pour et 1 abstention.

# Démolition et réimplantation de la maison 2, rue Bourgend

Après exposé de M. le Maire, Le Conseil municipal décide :

- d'engager la procédure de consultation des marchés pour le démontage de la maison sis 2, rue Bourgend et pour sa réinstallation dans un espace communal à définir
- d'autoriser le Maire à signer ces marchés après présentation du projet au Conseil Municipal
- d'autoriser le Maire à demander le permis de démolir en cas de besoin. Approuvée à l'unanimité.

<u>Création d'un poste adjoint administratif 2ère classe non titulaire pour un besoin occasionnel</u> Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'adjoint administratif 2ème classe à temps no complet en qualité de non-titulaire.

Les attributions consisteront à un besoin occasionnel pour l'accueil de la Mairie pour une

La durée hebdomadaire de service est fixée à 16/35 ème

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 328 majoré 312

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un besoin occasionnel pour une durée de 1 semaine.

Approuvée à l'unanimité

durée de 1 semaine.

Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe non titulaire pour besoin occasionnel Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet en qualité de non titulaire Les attributions consisteront à u n besoin occasionnel pour la traversée des enfants à l'école maternelle et à l'école primaire pour une durée de 3 mois , renouvelable une fois. La durée hebdomadaire de service est fixée à 12/35ème La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 297 majoré 295. Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un besoin occasionnel ; Approuvée à l'unanimité.